

A propos des auteurs

2° Investing Initiative (2DII) est un think tank international à but non lucratif qui œuvre à l'alignement des marchés financiers et des réglementations sur les objectifs de l'Accord de Paris. Travaillant à l'échelle internationale avec des bureaux à Paris et New York, 2DII coordonne des projets de recherche dans le domaine de la finance durable. Afin de garantir son indépendance et l'intégrité intellectuelle de son travail, 2DII dispose d'une structure de gouvernance et de financement multipartite, avec des représentants d'un éventail diversifié d'institutions financières, de régulateurs, de décideurs politiques, d'universités et d'ONG.

Date: Février 2023

Co-auteurs:

Samia Baadj
Maximilien Boyne
David Cooke
Nicola Koch
Mickaël Mangot

RESPONSABLE DU FINANCEMENT : Ce projet a été financé par le programme LIFE de l'Union Européenne dans le cadre de la convention de subvention LIFE18IPC/FR/000010 A.F.F.A.P.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : Ces travaux expriment uniquement les opinions de 2DII. Les autres membres du Consortium Finance ClimAct et la Commission Européenne ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y figurent.



Annexe 1 : Les documents explicatifs pour les clients

Recommandations relatives aux informations destinées aux clients

- (1) Les entreprises d'investissement « doivent expliquer les termes et la distinction entre les différents éléments de la définition des préférences en matière de durabilité sous a) à c) et également entre ces produits et les produits sans ces caractéristiques de durabilité de manière claire, en évitant le langage technique. Il est également demandé aux entreprises d'expliquer ce que signifient les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance. »¹ Les informations doivent être fournies à l'aide de termes non techniques et compréhensibles pour les clients du secteur du détail.
- (2) C'est à l'entreprise d'investissement de choisir comment fournir une explication des préférences et des motivations plus larges en matière de durabilité.
- (3) Nous estimons que les entreprises d'investissement devraient élaborer des documents explicatifs à l'intention des clients afin de garantir que l'explication des préférences en matière de durabilité et des motivations plus larges en matière de durabilité est harmonisée et efficace et qu'elle permet de contrôler si l'explication des préférences en matière de durabilité a été fournie de manière adéquate.
- (4) Nous présentons ci-dessous les principales considérations qui, selon nous, devraient guider la conception des documents explicatifs destinées aux clients, ainsi que les principaux contenus à inclure dans ces documents explicatifs. Les contenus clés articulés ci-dessous peuvent être utilisés comme une option par défaut et transposés par une entreprise d'investissement dans ses propres informations destinées aux clients. Toutefois, les entreprises d'investissement doivent garder à l'esprit que le cadre réglementaire dans ce domaine se développe et évolue constamment. Les entreprises d'investissement doivent veiller à se tenir au courant des évolutions réglementaires pertinentes.

Considérations clés pour les documents explicatifs destinés aux clients

- (5) Les entreprises d'investissement sont libres de choisir le format des informations destinées aux clients, pouvant consister en un ou plusieurs des éléments suivants (ou tout autre format choisi par l'entreprise d'investissement) :
 - a) Un script utilisé par une entreprise d'investissement pour expliquer ses préférences en matière de durabilité dans le cadre d'un dialogue ouvert lors de l'entretien avec le client ;
 - b) Des formations en ligne ou de courtes vidéos qui fournissent une explication des préférences en matière de durabilité, à visionner avant la réunion avec le client ou pendant la réunion avec le client; ou
 - c) Un dépliant expliquant les préférences en matière de durabilité, à distribuer avant l'entretien avec le client ou au cours de celui-ci.
- (6) Dans tous les cas, les documents explicatifs destinées aux clients doivent être précis et suffisants sur les principales caractéristiques associées à une explication des préférences et des motivations plus larges en matière de durabilité.

¹ Lignes directrices sur certains aspects relatifs aux exigences d'adéquation de la directive MiFID II

-
- (7) Il faut concevoir les documents explicatifs destinés aux clients de manière à tenir compte des différents niveaux de connaissances financières et/ou des différents niveaux d'intérêt du client pour les questions de durabilité.
 - (8) S'agissant des différents niveaux d'intérêt du client pour les questions de durabilité, le Questionnaire et le Guide en tiennent compte en introduisant trois niveaux d'évaluation à l'*Étape 2 : Identification des préférences du client en matière de durabilité* - Évaluation courte, évaluation de durée moyenne et évaluation longue. Par exemple, si le client n'est pas intéressé par la durabilité à la fin de l'évaluation courte, il n'est pas nécessaire de poursuivre l'évaluation des préférences en matière de durabilité et l'entreprise d'investissement peut passer à l'*Étape 3 : Recommandation de produits financiers*. Si, en revanche, le client exprime un intérêt pour la durabilité ou un besoin d'informations supplémentaires, l'entreprise d'investissement doit passer à l'évaluation de durée moyenne, qui se concentre sur l'évaluation des préférences et des motivations plus larges du client en matière de durabilité.
 - (9) Les contenus clés des informations destinées aux clients ci-dessous sont structurés de manière à fournir un degré minimum d'explication des préférences en matière de durabilité à tous les clients. Ce degré minimum d'explication permet au client de décider s'il a un intérêt quelconque pour les questions de durabilité liées à l'investissement. Ensuite, des explications et des détails supplémentaires sont fournis aux clients qui expriment un intérêt pour les questions de durabilité.

Contenus essentiels des informations destinées aux clients

- (10) La sensibilisation croissante de la société aux questions environnementales et sociales rend nécessaire l'évaluation des préférences des clients en matière de durabilité quant à la manière dont ils souhaitent investir leur argent.
- (11) Pour que les clients puissent prendre des décisions en connaissance de cause et défendre efficacement leurs propres préférences en matière de durabilité, les entreprises d'investissement doivent fournir une explication de ces préférences afin de permettre aux clients de comprendre les différents degrés de durabilité possibles pour les instruments financiers.
- (12) Cette explication des préférences en matière de durabilité est structurée de manière à fournir un niveau minimum d'explication à tous les clients, puis de fournir des détails supplémentaires aux clients qui ont des préférences en matière de durabilité pour leurs investissements et qui souhaitent en savoir plus.
- (13) Nous pensons également que le client doit être en mesure d'exprimer des motivations plus larges en matière de durabilité (objectifs, valeurs et priorités) ; nous incluons donc dans l'explication des contenus clés des éléments allant plus loin que la simple explication des catégories et préférences réglementaires et l'explication des aspects ESG.
- (14) La figure ci-dessous illustre les contenus clés que les entreprises d'investissement doivent couvrir dans l'explication des préférences et des motivations plus larges en matière de durabilité.

<p>Étape 1 : Explication des préférences en matière de durabilité</p>	<p>Explication à fournir à tous les clients</p>	<p>Les entreprises d'investissement doivent fournir une explication des préférences en matière de durabilité pour permettre au client de comprendre les différents degrés de durabilité possibles des instruments financiers. L'explication doit fournir des informations précises et suffisantes pour permettre aux clients de prendre des décisions en toute connaissance de cause et de défendre efficacement leurs propres préférences en matière de durabilité et leurs motivations plus larges dans ce domaine.</p> <p>À ce stade, les entreprises d'investissement doivent fournir une explication relative aux éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lien entre les investissements financiers et l'environnement et la société ; • explication sur ce que signifient les aspects environnementaux, sociaux et gouvernementaux ; • différents types d'instruments financiers durables disponibles sur le marché ; • différentes catégories de préférences en matière de durabilité ; • l'articulation entre les préférences en matière de durabilité et les autres objectifs d'investissement.
<p>Étape 2 : Identification des préférences des clients en matière de durabilité</p>	<p>Informations supplémentaires en fonction du niveau d'intérêt du client</p>	<p>Spécifique à l'évaluation courte</p> <p>L'évaluation courte est requise pour tous les clients et est destinée à identifier ceux qui ne sont pas intéressés par la durabilité. À ce stade, l'entreprise d'investissement n'a pas besoin de fournir d'autres explications sur les préférences et les motivations plus larges en matière de durabilité que celles fournies à l'étape 1 ci-dessus.</p> <p>Spécifique à l'évaluation moyenne</p> <p>Si, à la fin de l'évaluation courte, le client exprime un intérêt pour la durabilité ou un besoin d'informations supplémentaires, l'entreprise d'investissement doit passer à l'évaluation moyenne qui se concentre sur l'évaluation des préférences et des motivations plus larges du client en matière de durabilité.</p> <p>À ce stade, les entreprises d'investissement doivent fournir une explication en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les principaux objectifs de durabilité ; • une explication spécifique à fournir à tous les clients ayant fait part de leur intérêt pour l'impact ; • des explications supplémentaires sur les différentes catégories de préférences en matière de durabilité, si nécessaire. <p>Spécifique à l'évaluation longue</p> <p>Si, à la fin de l'évaluation moyenne, le client souhaite fournir plus d'informations sur des valeurs ou des priorités spécifiques pour son investissement, l'entreprise d'investissement doit passer aux questions de l'évaluation longue qui concernent les valeurs et les priorités.</p> <p>À ce stade, l'entreprise d'investissement doit fournir des explications supplémentaires sur les valeurs et les priorités.</p>

- (15) Les contenus ci-dessous appliquent les principes d'interprétation suivants :
- a) Les termes « je » ou « nous » désignent l'entreprise d'investissement (ou le conseiller) qui procède à l'évaluation de l'adéquation.
 - b) Le terme « vous » désigne le client ou le client potentiel.
 - c) Le terme « client » désigne le client ou le client potentiel, selon le cas.

Étape 1 : Explication des préférences en matière de durabilité

Explication à fournir à tous les clients

Lien entre les investissements financiers et l'environnement et la société

- (16) Le changement climatique et la dégradation de l'environnement sont les principaux défis mondiaux de notre époque. Les pays du monde entier s'efforcent de limiter les changements climatiques, d'inverser la perte de biodiversité et la dégradation plus générale de l'environnement et de n'abandonner personne dans ce processus. La finance durable tient compte des considérations de durabilité dans les décisions d'investissement.
- (17) La finance durable conduit à des activités et à des projets économiques durables. Elle peut soutenir la croissance économique tout en réduisant les pressions sur l'environnement et en tenant compte des aspects sociaux et de gouvernance. La finance durable a donc un rôle prépondérant à jouer dans la réalisation des objectifs des politiques climatiques, environnementales et sociales des pouvoirs publics du monde entier.

Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance

- (18) Les considérations de durabilité des décisions d'investissement peuvent être liées à différents aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance.
- (19) Les considérations environnementales peuvent inclure l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la préservation de la biodiversité, la prévention de la pollution et l'économie circulaire, etc.
- (20) Les considérations sociales peuvent inclure des questions d'inégalité, d'inclusion, de relations de travail, de droits de l'homme, etc.
- (21) Les considérations de gouvernance peuvent inclure des sujets tels que la diversité des structures de gouvernance d'entreprise, la lutte contre la corruption et les pots-de-vin, la transparence fiscale, etc.

Différents types d'instruments financiers durables disponibles sur le marché

- (22) Vous pouvez décider d'investir votre argent en tenant compte des aspects ESG des instruments financiers. Il est important de remarquer que vous trouverez sur le marché plusieurs types de produits financiers avec des ambitions plus ou moins grandes en termes de durabilité.
- (23) Certains instruments financiers se contentent de prendre en compte les aspects ESG, par exemple en calculant et en divulguant les externalités négatives des investissements sur l'environnement ou la société, tandis que d'autres produits financiers visent à apporter une réelle contribution à l'amélioration de la société.

- (24) En outre, certains produits prennent en compte à la fois des considérations environnementales, sociales et de gouvernance, tandis que d'autres ne se concentreront que sur un ou deux de ces aspects.
- (25) Sachez également que si notre offre de produits ne répond pas à vos attentes en termes de caractéristiques de durabilité, vous pouvez consulter d'autres entreprises d'investissement ou des plateformes publiques pour en savoir plus sur d'autres produits durables disponibles sur le marché (ex : MyFairMoney).

Les différentes catégories de préférences en matière de durabilité

- (26) Dans le cadre réglementaire actuel, les préférences d'un client en matière de durabilité sont entendues comme les préférences d'un client pour trois catégories d'instruments financiers.

Catégorie A	<p>Instruments financiers qui investissent dans des activités économiques apportant une contribution substantielle à un ou plusieurs des objectifs environnementaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'atténuation du changement climatique ; • L'adaptation au changement climatique ; • L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; • La transition on vers une économie circulaire ; • La prévention et le contrôle de la pollution ; • La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.
Catégorie B	<p>Des instruments financiers qui poursuivent plus largement des investissements durables. Il s'agit d'une catégorie plus large d'instruments financiers, car elle comprend des activités économiques qui contribuent à d'autres objectifs environnementaux et/ou à des objectifs sociaux.</p>
Catégorie C	<p>Instruments financiers qui prennent en compte les externalités négatives des investissements sur l'environnement ou la société en termes d'impacts négatifs principaux sur la durabilité. Les principales incidences négatives sur la durabilité sont les incidences des décisions et des conseils d'investissement qui entraînent des effets négatifs sur les questions environnementales, sociales et relatives aux employés, sur le respect des droits de l'homme et sur la lutte contre la corruption.</p> <p>Contrairement aux catégories A et B, ici l'instrument financier ne vise pas une contribution positive mais se contente de considérer les impacts négatifs de l'investissement sur la durabilité.</p>

- (27) Vous pouvez également souhaiter exprimer des motivations plus larges en matière de durabilité, comme des objectifs généraux de durabilité ou des valeurs et priorités plus précises.

Articulation entre les préférences en matière de durabilité et les autres objectifs d'investissement

- (28) Je vais, en premier lieu, étudier votre objectif d'investissement traditionnel avant d'évaluer vos préférences en termes de durabilité. Ainsi, vous pourrez exprimer librement vos préférences en matière de durabilité (ou d'autres motivations de durabilité plus larges), car elles ne seront considérées que comme un complément aux autres objectifs d'investissement que vous avez déjà exprimés, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas affecter les objectifs d'investissement financier que vous avez exprimés.

Étape 2: Identification des préférences des clients en matière de durabilité

Informations supplémentaires en fonction du niveau d'intérêt du client

Évaluation courte

- (29) Après avoir fourni une explication des préférences en matière de durabilité conformément à l'*Étape 1 : Explication des préférences en matière de durabilité*, l'évaluation courte est requise pour tous les clients et vise à identifier ceux qui ne sont pas intéressés par la durabilité. Si le client n'est pas intéressé par la durabilité à la fin de l'évaluation courte, aucune autre explication ou évaluation des préférences en matière de durabilité n'est nécessaire et je peux passer à l'*Étape 3 : Recommandation de produits financiers*. Si le client exprime un intérêt quelconque pour la durabilité ou un besoin d'informations supplémentaires, je dois alors fournir des explications complémentaires au cours de l'évaluation moyenne.

Passez à la question 1 du Questionnaire. Si le client répond a) ou b), veuillez fournir les explications ci-dessous concernant l'évaluation moyenne.

Évaluation de durée moyenne

- (30) Puisque vous avez exprimé un intérêt pour la durabilité ou un besoin d'informations supplémentaires, je peux maintenant vous présenter une vue d'ensemble des différents objectifs de durabilité observés chez les investisseurs et vous donner plus de détails sur les préférences en matière de durabilité si nécessaire. Ces informations devraient vous aider à vous faire une opinion et à exprimer vos objectifs et préférences en matière de durabilité. Similaire à l'idée de commencer par l'évaluation de votre objectif financier pour assurer la cohérence entre l'intention réelle d'investissement et les produits recommandés, nous voulons nous assurer que l'intention réelle d'investissement durable se reflète dans les produits recommandés.

Principaux objectifs de durabilité

- (31) Les investisseurs qui décident d'intégrer des critères ESG dans leurs investissements poursuivent généralement trois objectifs principaux (en plus de l'objectif initial qui est d'obtenir un rendement financier). Il convient de souligner que certains investisseurs peuvent avoir plusieurs objectifs pour leur investissement.²
- (32) **Impact** : Vous souhaitez peut-être avoir un impact positif sur la société et l'environnement par le biais de vos investissements.
- (33) **Alignement des valeurs** : Vous pouvez souhaiter aligner vos investissements sur vos valeurs personnelles - soit en donnant la priorité au financement de certaines activités économiques, soit en évitant de financer certaines activités économiques.

² Cette catégorisation est également recommandée, par exemple, par le Center for Sustainable Finance and Private Wealth ou l'Association suisse de gestion de fortune et la SSF : https://www.sustainablefinance.ch/upload/cms/user/RecommendationsforSustainableInvestmentProducts_AMAS_SSF.pdf

- (34) **Intégration des risques et opportunités ESG** : Vous pouvez souhaiter investir en tenant compte des facteurs de durabilité parce que vous pensez que cela améliorera le profil risque/rendement de l'investissement.

Objectifs de durabilité des clients de détail lors de l'achat de produits financiers tenant compte de critères environnementaux

Avoir un impact sur l'économie réelle (43 %)

■ Je veux avoir un impact environnemental positif dans l'économie réelle en investissant dans le produit financier. Je veux que la stratégie d'investissement qui sous-tend le produit financier soit conçue et gérée de telle sorte que plus l'argent investi est important, plus les impacts environnementaux positifs sont nombreux.

Alignement des valeurs (19 %)

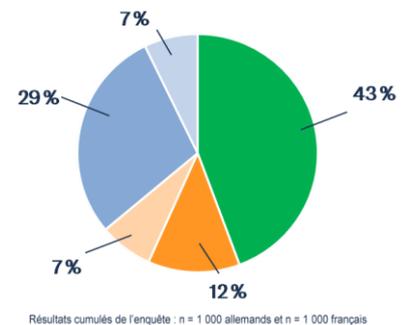
■ Je veux investir dans des entreprises qui ont un impact positif sur l'environnement (par exemple, les exploitants de parcs éoliens) même si mon investissement ne change rien à leur activité, car c'est une façon de montrer symboliquement mon soutien à la cause environnementale.

■ Je veux éviter d'investir dans une entreprise qui a un impact environnemental négatif, même si mon choix n'affecte pas leurs activités, car c'est une façon de montrer mon soutien à la cause environnementale.

Intégration ESG (36 %)

■ Je veux investir dans des entreprises qui ont un impact positif sur l'environnement (par exemple, les exploitants de parcs éoliens), même si mon investissement ne change rien à leurs activités, car je pense que ces entreprises auront de meilleures performances financières.

■ Je veux éviter d'investir dans une entreprise qui a un impact environnemental négatif, même si mon choix ne change rien à ses activités, car je pense que ces entreprises auront de mauvaises performances financières à l'avenir.



Source: 2DII (2020) A Large Majority of Retail Clients want to Invest Sustainably

- (35) Pour les clients qui souhaitent utiliser leurs investissements pour avoir un impact positif clair sur la société et/ou l'environnement, certaines explications spécifiques doivent être fournies :

Une explication spécifique doit être fournie à tous les clients qui ont un intérêt pour l'impact (voir l'Annexe III pour des informations détaillées)

L'impact des investisseurs est différent de celui des entreprises. L'impact de l'investisseur est le changement des activités d'une entreprise mis en œuvre par l'investisseur - en d'autres termes, c'est l'effet que l'investisseur a, par ses actions ou avec son argent, sur les décisions de l'entreprise (qui ont ensuite un impact sur l'environnement et la société).

L'impact d'un investisseur peut être défini comme le changement que l'investisseur a provoqué dans les activités de l'entreprise qui bénéficie de son investissement. Dans le contexte de l'atténuation du changement climatique, ce changement peut prendre la forme d'une croissance des activités d'une entreprise « verte » (par exemple, une croissance de sa production d'énergie verte) ou d'un

changement de la qualité des activités d'une entreprise (par exemple, une augmentation de l'efficacité énergétique d'une usine) »³.

Actuellement, le niveau de preuve disponible de l'impact des investisseurs pour les produits financiers est généralement faible et ne peut donc pas être garanti.

Par exemple, les entreprises ont besoin de l'argent de tiers pour financer leurs activités et ont des actionnaires qui possèdent une partie de l'entreprise et peuvent influencer sur les décisions de celle-ci. La pression des actionnaires ou le manque de financement peuvent obliger les entreprises à fermer des usines non durables ou à investir dans des activités durables. Ces deux changements ont un impact sur l'environnement et la société, par exemple en réduisant les émissions. Mais, il peut être très difficile de mesurer l'impact individuel d'un actionnaire ou d'un tiers sur les activités d'une entreprise. Si une entreprise énergétique ferme une centrale électrique au charbon, il est facile de mesurer les émissions économisées. Il est néanmoins compliqué de mesurer la part de cette décision imputable à un actionnaire individuel ou à un tiers. L'influence individuelle d'un investisseur peut avoir contribué à pousser la société à fermer l'usine - mais l'influence collective de tous les investisseurs est plus déterminante. Et d'autres facteurs - le charbon devenant plus cher, les taxes sur le carbone étant introduites - peuvent également avoir joué un rôle. Il est très difficile de connaître l'importance des actions individuelles d'un investisseur dans la décision de l'entreprise énergétique de fermer la centrale au charbon. Cela montre qu'il est très difficile de prouver l'impact des investisseurs.

Cependant, certaines stratégies de durabilité ont un potentiel d'impact plus élevé que d'autres (tels que la gérance, l'investissement à impact, le partage des revenus) et aident à identifier les produits qui conviennent le mieux aux clients orientés vers l'impact.

- (36) Comme nous l'avons vu précédemment, en plus de votre ou vos principaux objectifs de durabilité, je vais recueillir des informations sur vos préférences en matière de durabilité pour certains types d'instruments financiers. Souhaitez-vous obtenir plus d'explications sur les trois catégories de préférences en matière de durabilité ?
- (37) **Nota bene** : À ce stade, si le client le demande, je dois fournir des explications sur les concepts liés à la définition des préférences en matière de durabilité, tels que les aspects environnementaux et sociaux, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, les principaux indicateurs d'impact négatif...
- (38) Lorsque vous aurez exprimé votre ou vos objectifs et vos préférences en matière de durabilité, je pourrai choisir les stratégies de durabilité les plus pertinentes pour atteindre votre objectif et rechercher d'ores et déjà les produits financiers appropriés dans notre gamme d'offres. Veuillez noter que vous pourrez également fournir plus d'informations sur vos valeurs et vos priorités si vous le souhaitez.

Passez à la Q2-5 du Questionnaire. Si le client répond a) à la Q5, veuillez fournir ci-dessous des explications relatives à l'évaluation longue.

Évaluation longue

- (39) Puisque vous avez exprimé le souhait de donner plus de détails sur vos valeurs et vos priorités, je peux vous fournir des explications supplémentaires relatives à d'autres éléments de vos motivations potentielles en matière de durabilité.

³ Kölbel et al. (2020), The investor guide to impact

Valeurs et priorités

Valeurs et priorités conduisant à la promotion de certains secteurs et entreprises

- (40) Si vous souhaitez être plus précis quant aux valeurs et priorités spécifiques que vous souhaitez faire progresser par le biais de vos investissements, il est possible d'utiliser les Objectifs de Développement Durable des Nations unies (**ODD**) pour préciser les valeurs et les priorités que vous souhaitez privilégier. Les ODD établissent 17 objectifs mondiaux visant à assurer un avenir meilleur et plus durable pour tous d'ici 2030 et ont été adoptés par tous les États membres des Nations Unies en 2015.
- a) Les questions environnementales visées par les ODD comprennent la conservation et la protection des ressources marines et terrestres, l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous et la prise de mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique.
 - b) Parmi les questions sociales et de gouvernance couvertes par les ODD, citons la lutte contre la faim dans le monde, la possibilité pour chacun de se rendre chez le médecin lorsqu'il est malade, la garantie d'une éducation de qualité pour tous ou encore le respect de l'égalité des sexes et l'autonomie de toutes les femmes et les filles.
- (41) L'utilisation des ODD vous permet d'identifier les valeurs et les priorités personnelles qui sont les plus importantes pour vous et dans lesquelles vous souhaitez voir des progrès.

Valeurs et priorités conduisant à l'exclusion de certains secteurs et entreprises

- (42) Si vous souhaitez être plus précis quant aux activités économiques auxquelles vous refusez d'être financièrement exposé, il est possible de définir des critères de criblage négatifs pour préciser ce dans quoi un instrument financier doit éviter d'investir.
- a) Les questions environnementales pour lesquelles les critères de criblage négatifs peuvent inclure les pesticides et les biocides, les tests sur les animaux, le génie génétique, le charbon, l'élevage industriel, etc.
 - b) Les questions sociales et éthiques pour lesquelles les critères de criblage négatifs peuvent inclure les armes et les armements, le tabac, l'alcool, les jeux d'argent et la pornographie.
 - c) Violation des normes internationales, les critères de criblage négatifs peuvent inclure, par exemple, les Principes du Pacte mondial des Nations unies.
- (43) De même, vous pouvez être plus précis quant aux pays auxquels vous refusez d'être financièrement exposé. Par exemple, vous voudrez peut-être éviter d'être financièrement exposé à des pays impliqués dans les controverses suivantes : armes nucléaires, guerres, corruption...

Passez à la question 6-9 du Questionnaire.

Facultatif : informations sur les stratégies de durabilité

Il existe de nombreux types d'instruments financiers durables qui reposent sur différentes stratégies financières durables, notamment :

L'intégration ESG : instruments financiers qui incluent des informations sur la durabilité aux côtés des informations financières dans le processus de sélection des actifs ;

Le vote ou l'engagement : instruments financiers qui cherchent à utiliser le pouvoir des actionnaires ou des investisseurs pour influencer le comportement des entreprises. Par exemple : Communiquer avec la direction générale et/ou les conseils d'administration des entreprises), déposer ou co-déposer des propositions d'actionnaires, et voter par procuration en suivant des directives ESG complètes ;

L'exclusion sectorielle/normative : instruments financiers qui excluent d'un fonds ou d'un portefeuille certains secteurs, entreprises ou pays sur la base de certains critères. Les critères d'exclusion peuvent être basés sur des catégories de produits (par exemple, les armes, le tabac), les pratiques des entreprises (par exemple, les tests sur les animaux, la violation des droits de l'homme, la corruption) ou les controverses ;

La stratégie best-in-class / sélection positive : Instruments financiers qui utilisent des techniques de sélection positive pour choisir les entreprises ou les pays ayant les meilleures pratiques en matière de durabilité ;

L'investissement thématique : Instruments financiers qui investissent dans des entreprises parce qu'elles contribuent positivement à l'avancement d'un certain sujet de durabilité, soit environnemental ou social ;

L'investissement d'impact : Investir pour obtenir des impacts sociaux et environnementaux positifs - nécessite de mesurer et de rendre compte de ces impacts, de démontrer l'intentionnalité de l'investisseur et de l'actif/investisseur sous-jacent, et de démontrer la contribution de l'investisseur.

Le partage des revenus : Les investissements qui incluent un mécanisme permettant de reverser une partie des revenus générés à des organisations caritatives ou à des ONG.

RESPONSABLE DU FINANCEMENT : Ce projet a été financé par le programme LIFE de l'Union Européenne dans le cadre de la convention de subvention LIFE18IPC/FR/000010 A.F.F.A.P.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : Ces travaux expriment uniquement les opinions de 2DII. Les autres membres du Consortium Finance ClimAct et la Commission Européenne ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y figurent.

Le projet Finance ClimAct contribue à la mise en œuvre de la Stratégie nationale bas carbone de la France et du Plan d'action pour la finance durable de l'Union Européenne. Il vise à développer des outils, des méthodes et de nouvelles connaissances qui permettront (1) aux épargnants d'intégrer des objectifs environnementaux dans leurs choix d'investissement, et (2) aux institutions financières et à leurs superviseurs d'intégrer les questions climatiques dans leurs processus décisionnels et d'aligner les flux financiers sur les objectifs énergétiques et climatiques.

Finance ClimAct est un programme unique en son genre, doté d'un budget total de 18 millions d'euros et financé à hauteur de 10 millions d'euros par la Commission Européenne.

Durée : 2019-2024

